



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021 - 68

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt et un,
Le 17 décembre à 19 heures 00,

Date de convocation : 11 décembre 2021

Date d'affichage : 11 décembre 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Étaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Jean-Pierre FLOUR, Patrick GOMEL, Tatiana LECUYER, Julien DIEU, Philippe LELIEVRE

11/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Jean-Michel DÉGREMONT
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Michel QUANDALLE
- Valérie DELATTRE donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Tatiana LECUYER
- Sylviane CORNET donne pouvoir à Jean-Pierre FLOUR
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Emilie LISSE donne pouvoir à Julien DIEU

8/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
M Philippe LELIEVRE est nommé secrétaire de séance.

Dotation de Soutien à l'investissement Local – Année 2022

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT, Vu le budget communal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De solliciter Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais pour une aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local pour :
 - o L'aménagement de l'ancien presbytère en Maison des Services,
 - o La réalisation de l'entrée principale de la Maison des Services et de l'espace coworking.

Le montant total des travaux s'élève à 150 096.01 € HT pouvant être financés à hauteur de 20 % par l'Etat soit 30 019.20 €.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2021

Application agréée E-legalite.com

99_AI-062-216209080-20211217-2021_68-AI

- De lui donner l'autorisation d'engager toutes les démarches et de signer tous les documents se rapportant à la demande de subvention ci-dessus mentionnée.

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne,
Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT.

certifié et rendu exécutoire le :

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2021

Application agréée E-legalite.com

99_AI-062-216209080-20211217-2021_68-AI